Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260925-DCM325092026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine - Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel qui a donné pouvoir à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 14 septembre 2026
Secrétaire de séance : Madame JEUSSELIN Guylène

ORDRE DU JOUR :

1° - Désignation d'un élu.e référent.e sécurité routière
2° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE 35
3° - Transfert de la compétence éclairage public à SDE35
4° - Demande de subvention : La Protection civile
5° - Demande de subvention : Secours Populaire
6° - Demande de subvention : Team Goupil Compétition
7° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
8° - Indemnisation de particuliers pour services rendus
9° - Demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Vitré
10° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260925-DCM325092026-DE

3° - Transfert de la compétence éclairage public au SDE35

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la Commune de Princé a transféré sa compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Energie 35.

Il donne lecture du courrier du SDE 35 afin de présenter les principales évolutions engagées par le SDE35 pour cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, décide de maintenir le transfert au SDE35 de la compétence éclairage public.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 28 septembre 2026
Le Maire,
DENOUAULT Jean Claude

La secrétaire de séance,
JEUSSELIN Guylène

